

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

MAIRIE DE PLOUGASNOU

N°2025-249

**ARRETE PORTANT LEVEE DE L'INTERDICTION DE BAINNADE ET DE LA PÊCHE A  
PIED SUR LA PLAGE DU GUERZIT**

Le Maire de la commune de PLOUGASNOU ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2-5, L.2212-3, L.2213-22 et L.2213-23, relatif aux dispositions générales en matière de pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610 - 5 ;

Vu l'arrêté municipal n°2025-247 portant interdiction de baignade et de pêche à pied sur la plage du Guerzit,

Considérant que les résultats des analyses bactériologiques du 01/08/2025 qui montrent des résultats inférieurs aux seuils d'alerte,

**ARRÊTE**

Article 1 : La baignade et la pêche à pied sont de nouveau autorisés sur la plage du Guerzit à compter du 04/08/2025.

Article 2 : Le présent arrêté est porté à la connaissance du public par affichage, en Mairie, a proximité des plages de la commune.

Article 3 : Madame le Maire de PLOUGASNOU, M. le Commandant de Communauté de brigades de Gendarmerie de Plourin-Les-Morlaix, Monsieur le Directeur Général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ; informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A Plougasnou le 04/08/2025

Le Maire

Nathalie BERNARD

The image shows a blue ink signature and the official seal of the Mayor of Plougasnou. The seal is circular with the text "MAIRIE de PLOUGASNOU" around the top and "(Finistère)" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with a sun above. Two stars are positioned on either side of the coat of arms. The signature is a stylized blue line that starts to the left of the seal and extends across it.